



PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE STRATEGIES COMMERCIALES SECTORIELLES OFFENSIVES VERS LE MARCHÉ AFRICAIN

Termes de références (TDR)

MARS 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'accord sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), officiellement entré en vigueur depuis le 30 mai 2019, constitue selon les économistes, une opportunité pour faire avancer l'intégration économique de l'Afrique à l'échelle continentale, et pour développer le niveau du commerce intra africain qui, d'après les statistiques, demeure très faible (environ 15%). Inscrit sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), la ZLECAf traduit une vision ambitieuse et un méga projet d'intégration, à laquelle la Côte d'Ivoire a adhéré depuis le 21 mars 2018 par la signature de l'accord, précédant sa ratification en novembre de la même année.

Les efforts de convergence et d'intégration entrepris par les différentes communautés économiques régionales et les objectifs de la ZLECAf visent à créer un marché commun continental des biens et services, et d'établir la libre circulation des opérateurs économiques. Ainsi, cet accord ouvre la voie aux exportateurs ivoiriens qui devront saisir l'opportunité qui leur est offerte pour investir dans le marché régional et continental, en tirant profit des avantages qu'il comporte, notamment en ce qui concerne le commerce des marchandises (élimination des barrières tarifaires et non tarifaires). L'Accord de la ZLECAf engage en effet les pays africains à supprimer les droits de douane sur 90% des biens qu'ils produisent.

La Côte d'Ivoire est déterminée à tirer un meilleur parti de la mise en place de ce vaste marché continental et à renforcer sa coopération économique et commerciale avec les Etats membres de l'UA. Pour soutenir ce processus de conquête du marché africain, le Comité National de la ZLECAf a, **avec l'appui technique et financier de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Union Européenne, formulé en 2019 une stratégie de mise en œuvre de la ZLECAf.** Cet exercice a été mené selon un processus inclusif avec notamment la participation des administrations publiques et privées, en vue d'identifier les besoins et les meilleures orientations possibles à donner au commerce vers l'Afrique.

La stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAf s'aligne en effet sur les plans de développement généraux du pays et devrait contribuer à la création de chaînes de valeur régionales crédibles ainsi qu'au soutien du commerce intra-africain des produits intermédiaires et manufacturés. Elle s'articule autour de six (6) grands axes, à savoir :

- **Axe 1** : Une meilleure appropriation du contenu de l'Accord par tous les acteurs ;
- **Axe 2** : La rationalisation du dispositif institutionnel et réglementaire de promotion du commerce et application effective des dispositions prévues par l'Accord ;
- **Axe 3** : Le renforcement du cadre de référence des stratégies publiques et amélioration de la compétitivité des filières ;

- **Axe 4 : Le développement et mise en œuvre de stratégies sectorielles commerciales offensives ;**
- **Axe 5 :** La mise à niveau des producteurs (en particulier les TPE/PME/PMI) et des produits ;
- **Axe 6 :** La promotion de la participation des femmes au commerce transfrontalier.

La Côte d'Ivoire est un acteur essentiel en Afrique de l'Ouest où elle s'affiche depuis toujours comme l'un des pays qui présente l'une des meilleures participations au commerce intra régional, après le Nigéria. Dans le contexte du programme commercial africain, la Côte d'Ivoire envisage de jouer un rôle de premier plan, et devrait assumer pleinement son rôle de pays ouvert et engagé sur la voie de l'intégration économique et commerciale.

L'une des actions à mener pour parvenir à la réalisation de cette ambition est « **le développement et la mise en œuvre de stratégies sectorielles commerciales offensives** » tel que posé par le quatrième axe stratégique. Etant donné que la ZLECAf donnera lieu à une concurrence accrue sur le continent, les pays qui seront effectivement engagés dans le commerce intra africain devront compter sur la qualité des biens et services mis sur le marché continental pour être compétitif vis-à-vis des autres pays. Ce projet découle des recommandations de la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la ZLECAf et permettra de sélectionner les produits pour lesquels le pays dispose d'un avantage comparatif certain en termes de production, de transformation et de commercialisation et identifier les marchés porteurs sur le continent africain pour ces produits.

II. OBJECTIFS DU PROJET

Ce programme est envisagé dans le but de répondre à un ensemble de besoins.

1° Etude de marchés régionaux et identification des produits ivoiriens potentiellement prisables sur le marché africain

En premier lieu, il s'agira de lancer un processus de listage plus ou moins détaillé de produits (matières premières ou biens manufacturés d'origine) pour lesquels la Côte d'Ivoire a un avantage comparatif, ou ceux correspondant à la demande extérieure, en s'appuyant par exemple sur les conclusions de la stratégie nationale d'exportation (*exemple : anacarde, banane, manioc et ses dérivés, fruits tropicaux...*).

En aval, une étude de marché devrait permettre d'évaluer les chances de prospérer sur un marché donné et de réduire les incertitudes et les risques pour les opérateurs économiques.

2° Etablissement d'un répertoire des PME exportatrices

En deuxième lieu, il conviendrait d'établir, en collaboration avec les institutions publiques ou privées d'appui au commerce comme le Conseil National d'Exportation (CNE), l'Association pour la Promotion des Exportation en Côte d'Ivoire (APEX-CI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) et l'Agence Côte d'Ivoire PME, un répertoire des PME et des exportateurs actifs dans la chaîne de production, de transformation et de commercialisation des produits que l'on aura préalablement identifiés.

3° Renforcement de la compétitivité des PME exportatrices

Enfin, il importera de stimuler l'action gouvernementale en faveur des PME et des exportateurs, en leur apportant l'accompagnement et les orientations nécessaires. L'objectif est donc de promouvoir le label et la destination Côte d'Ivoire, et de développer et diversifier la production nationale par le renforcement de la capacité industrielle. Il vise également à encourager le développement des échanges commerciaux réguliers avec les pays africains dans le cadre de la ZLECAf, de favoriser l'accès aux marchés africain, de promouvoir l'information commerciale auprès des commerçants et de leur fournir l'assistance nécessaire.

I. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Pour la réalisation des objectifs ci-dessus, il est proposé la tenue des activités décrites ci-après :

Activité n°1 : Identification des produits et étude de marché

- **Organisation d'ateliers** avec les filières agricoles et industrielles pour l'identification des produits d'exportation prioritaires en tenant compte des produits de la Stratégie National d'Exportation (SNE)
- **Analyse de marchés de cinq organisations régionales de l'Afrique visant à d'identifier les marchés offrant les meilleures opportunités pour les produits ivoiriens retenus;** Cette section vise à recruter un (1) consultant principal et cinq (5) consultants régionaux respectivement des cinq marchés régionaux suivants : l'Union du Maghreb Arabe (UMA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (COMESA).
- **Date :** Avril à Septembre 2021
- **Lieu :** A déterminer
- **Public cible :** membres du Comité technique du CN-ZLECAf, producteurs, industriels (y compris les PME / TPE), commerçants et exportateurs.

Classification des pays selon la répartition des points cardinaux ci-dessous :

LES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES

-  UMA: Union du Maghreb arabe (1989)
-  CEDEA: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (1975)
-  UEMOA: Union économique et monétaire ouest-africaine (1994)
-  CEMAC: Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (1994)
-  COMESA: Marché commun des Etats de l'Afrique orientale et australe (1994)
-  SADC: Communauté pour le développement de l'Afrique orientale (1992)
-  CEEAC: Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (1980)



Pays d'Afrique selon les points cardinaux

- **Calendrier d'exécution de l'analyse des marchés porteurs et les modes de pénétrations appropriés à chaque marché cible**
 - Période de sélection des consultants : Avril – Mai 2021
 - Période des analyses de marchés, rédactions et mise à disposition des résultats par les consultants : 17 Mai 2021 – 31 Aout 2021
 - Réunion de validation avec tous les consultants et les parties prenantes ivoiriennes : 14 Septembre 2021
 - Restitution des conclusions de l'étude : 28 Septembre 2021

Activité n°2 :

- **Organisation de séminaires de formation sur les thèmes :**
 - « **ZLECAf: les marchés porteurs pour les produits ivoiriens et comment y accéder** »
 - « **Préparation des exportateurs ivoiriens à une participation effective au Intra-African Trade fair (IATF)** »

- **Date** : 19 octobre 2021 – 30 novembre 2021.
- **Public cible** : industriels (y compris les PME / TPE), primo exportateurs.

NB : En raison du caractère transversal, ils seront mis en œuvre de concert avec la Direction de la Promotion des Exportations, le Service des Manifestations Commerciales du Ministère du Commerce et de l'Industrie (pour l'organisation des foires), et l'Association pour la Promotion des Exportation en Côte d'Ivoire (APEX-CI).

II. RESULTATS ATTENDUS

Le projet de développement et de mise en œuvre de stratégies sectorielles commerciales offensives devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

- Les produits ivoiriens à forte potentialité d'exportation sur le marché africain sont bien identifiés ;
- Les PME et les primo-exportateurs ivoiriens sont formés et bénéficie d'un accompagnement de la part des institutions nationales d'appui à l'exportation et au financement (Ministère du Commerce, APEX-CI, Agence Côte d'Ivoire PME...)
- Les marchés porteurs sont identifiés
- Les produits ivoiriens sont mieux présentés lors des foires commerciales (nationales et internationales)
- L'industrie manufacturière se développe et les produits ivoiriens sont de plus en plus compétitifs.

Point d'ancrage :

Secrétariat Exécutif du CN-ZLECAF

Téléphone : +225 27 22 59 98 05 / 07 78 29 18 10

Email : secretariat@cnzlecaf.gouv.ci